



LYCÉE POLYVALENT PRIVE JEANNE d'ARC
Etablissement Privé sous Contrat d'Association avec l'Etat
18 bis avenue Jules Ferry - CS 30100
74207 THONON LES BAINS CEDEX
TEL : 04 50 71 03 73
secretariat.lycee@jathonon.fr
www. jeannedarc-thonon.com

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Juillet 2025

TARIFS ANNUELS/MENSUELS EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

CONTRIBUTION & COTISATIONS

◆ Contribution des familles

6 catégories (A, B, C, D, E, F) calculées selon le **revenu fiscal de référence** des familles (avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024).

✎ **Pour les catégories de A à E** : fournir votre avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 (avis reçu entre juillet et septembre 2025)

Catégorie	Revenu fiscal de référence	BTS Gestion de la PME BTS Support à l'Action Managériale	
		Contribution annuelle	Contribution Mensuelle
A	de 0 à 25 000 €	1374.00 €	137.40 €
B	de 25 001 à 37 000 €	1493.00 €	149.30 €
C	de 37 001 à 51 000 €	1673.00 €	167.30 €
D	de 51 001 à 70 000 €	1793.00 €	179.30 €
E	de 70 001 à 90 000 €	2011.00 €	201.10 €
F	Supérieur à 90 001 €	2261.00 €	226.10 €

ATTENTION : le tarif tient compte des stages et des départs anticipés. Aucun avoir ne sera accordé pour ces motifs.

PROJET(S) PEDAGOGIQUE(S) cinéma/musée/sorties pédagogiques, interventions, etc ... : 40 € par an et par élève *

PARTICIPATION AUX FRAIS (affranchissements, sms) : 8€ par famille *

FONDS DE SOLIDARITE DE DON BOSCO "Tous unis pour l'éducation" : versement de 5€*. Si vous souhaitez faire un don avec une déduction fiscale, remplir le coupon ci-joint.

FACULTATIF :

LOCATION DE CASIER SANS CADENAS (cadenas à prévoir) : 30 € pour l'année scolaire *

COTISATION A.P.E.L. : 21 € pour l'année scolaire *

*Montants portés sur la facture annuelle.

◆ Réductions familles nombreuses

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (St Joseph et Sacré Cœur).

➤ Remise accordée sur la contribution des familles : 2 enfants : **10 %** 3 enfants : **20 %** 4 enfants et plus : **30 %**

RESTAURATION – DEMI PENSION

DEMI-PENSION 2 jours		DEMI- PENSION 3 jours		DEMI-PENSION 4 jours		DEMI PENSION 5 jours	
COUT ANNUEL	COUT MENSUEL	COUT ANNUEL	COUT MENSUEL	COUT ANNUEL	COUT MENSUEL	COUT ANNUEL	COUT MENSUEL
540.00 €	54.00 €	810.00 €	81.00 €	1081.00 €	108.10 €	1312.00 €	131.20 €

REPAS OCCASIONNEL

➔ Achat du ticket au service comptable. **Prix du repas : 8.80 €**

REGLEMENT

Vous choisissez le mode de paiement sur la fiche comptable. Les chèques d'acompte encaissés en juillet viennent en déduction du montant total à payer.